

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Caccia
Catterall	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin	Miffiin
Milliken	Mills
Nowlan	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Simmons
Stewart	Stupich
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES
POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mai, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

Le président suppléant (M. Paproski): La dernière fois que la Chambre a examiné le projet de loi C-73, il restait, après l'intervention du député d'Ottawa—Centre, sept minutes pour la période des questions et observations.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie, soit la Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, proposée par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le porte-parole officiel de l'opposition propose que ce projet de loi soit lu dans six mois à compter de ce jour. Autrement dit, qu'on le mette au rebut pour cette session. Le libellé «six mois à compter de» est celui qui avait été adopté sous le système parlementaire britannique à Westminster, que l'on trouve dans l'ouvrage d'Erskine May et qui est repris dans le Beauchesne ainsi que dans le Règlement—une tradition qui remonte je crois à 1622, et selon laquelle les députés de la Chambre des communes ne réexamineraient pas le projet de loi, qu'il fallait le déchirer et le mettre au rebut.

J'ai eu ces dernières minutes, la possibilité d'examiner très attentivement le libellé de ce projet de loi. Le projet de loi sur la Société canadienne des postes que la Chambre examine aujourd'hui ne parle pas du service aux Canadiens. Il ne parle pas du temps qu'il faut pour qu'une lettre ou un colis se rende du point A au point B au Canada ou à l'étranger. Il ne parle pas du courrier perdu. Nous avons constaté une augmentation importante du nombre de plaintes venant de gens qui ont mis à la poste des lettres qui ne sont jamais arrivées à destination.

Nous avons également constaté une augmentation importante du nombre d'étudiants qui se plaignent que leurs demandes d'admission à l'université, leurs formulaires d'inscription ou leurs demandes de renseignements sur les programmes d'étude et les conditions d'admission se sont perdues dans le courrier.

Beaucoup de personnes âgées se plaignent que leurs lettres ne se rendent jamais à la destination qui figure au recto de l'enveloppe. Évidemment, Postes Canada nous répond: «Oh non, les statistiques révèlent que le service postal n'a jamais été aussi bon au Canada et qu'une lettre envoyée par la poste se rendra à destination dans une autre région du pays dans un délai de deux jours.»